

Commune  
de  
**RISOUL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE  
RISOUL**

**ARRETE PORTANT DELEGATION  
DE SIGNATURE  
A M. COLOMBAN Nicolas  
GRADE ATTACHE TERRITORIAL**

Le Maire de Risoul,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-19  
Considérant que M COLOMBAN Nicolas (Attaché territorial) exerce les fonctions de responsable financier et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour diverses missions.

ARRETE

**Article 1 :**

M Régis SIMOND Maire de Risoul, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, à compter du 24 mars 2026 délégation de signature à M. COLOMBAN Nicolas (Attaché territorial) pour :

- La gestion de la télédéclaration de la TVA sur les services et budgets suivants :
  - Budget principal (Services coupes de bois et location de terrains) ;
  - Parking aérien ;
  - Remontées Mécaniques ;
  - Tous autre service ou budget annexe qui serait créé et assujetti à la TVA.
- Le dépôt et la gestion des dossiers de subvention auprès de tous les établissements financeurs (notamment Etat, Agence de l'eau, Région et Département...)
- Engagement des commandes auprès de l'UGAP pour un montant maximal de 1 000 € unitaire.

**Article 2 :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à Risoul, le 23 Mars 2026.

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notification faite le ... 05/05/2026  
Signature de l'intéressé :

*Uc*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260323-AR2026-03-011-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Publication : 24/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,  
Régis SIMOND